



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 2 juin 2020 le conseil a adopté :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 638-20-8 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à compter de ce jour, soit le 2 juin 2020 et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le <https://ville.bedford.qc.ca/reglements/> dans la rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 4 juin 2020.

Guy Coulombe
Directeur Général